

www.e-rara.ch

Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux

Friedrich

Francfort et Leipsic, MDCCLXI [1761]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 7646

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-29673>

Article XI.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

les Rivières soient guéables, & les Marais praticables.

Villars fut battu à Malplaquet, par ce qu'il croyoit que le Marais de sa droite étoit impraticable, mais, ce n'étoit qu'un Pré sec, que nos Troupes passèrent, pour le prendre en flanc. Il faut voir tout par ses yeux, & ne pas imaginer que de pareilles attentions soient de peu de conséquence.

ARTICLE IX.

Comment il faut assurer son Camp.

LES Régiments d'Infanterie garderont le front de la première Ligne; s'il y a une Rivière, il faudra placer les Piquets sur le bord. Les Piquets de la seconde Ligne garderont les derrières du Camp. Les Piquets seront couverts par des redans, que l'on joindra par des Retranchements légers; moyennant quoi votre Camp sera retranché à la façon des Romains. On occupera les Villages, qui sont aux Ailes, ou qui défendent d'autres passages à une demi-lieue de - là.

Les

Les Gardes de la Cavalerie seront placées selon les Ordonnances de mon Réglement. De quatre vingt Escadrons nous n'avons eu ordinairement que trois cent maîtres de Garde, excepté quand nous avons été bien près de l'ennemi, comme avant la Bataille de Hohen-Friedberg, lorsque nous marchames à Schweidnitz, & encore lorsque nous entrames dans la Lusace, pour aller à Naumbourg.

Ces Avantgardes doivent être mêlées de toutes sortes de Troupes: par exemple de 2000 Hussards, 1500 Dragons & 2000 Grenadiers. Toutes les fois que vous pousserez des Corps en avant, il faut que le Général, qui les commande, soit un Homme de tête; & comme Il n'est pas détaché pour combattre, mais pour avertir, il faut qu'il sçache bien choisir ses Camps, & les asseoir toujours derrière des Défilés, & des Bois, dont il soit assuré. Il faut qu'il envoie des Patrouilles fréquentes, pour prendre langue, afin qu'il soit informé à tout moment, de ce qui se passe dans le Camp ennemi.

En attendant, les Hussards que vous avez gardé avec vous, feront des Patrouilles derrière le Camp & sur les Ailes, enfin vous prendrez toutes les précautions, qui peuvent vous garantir des entreprises de l'Ennemi.

Si

Si un Corps considérable de Troupes vient se glisser entre vous, & votre Arrière-garde, il faut aller à son secours, car l'ennemi a formé un dessein contre elle.

Pour dire tout ce qu'il y a à dire sur cette matière, j'ajouterai encore, que les Généraux qui cantonnent, n'occuperont d'autres Villages, que ceux qui sont entre les deux Lignes, alors ils n'ont rien à craindre.

ARTICLE X.

Comment, & par quelle raison il faut envoyer des Détachemens.

UNE ancienne règle de la Guerre, que je ne fais que répéter ici, est que celui, qui partagera les forces, sera battu en détail. Si vous voulez donner Bataille, tâchez de rassembler toutes vos Troupes; on ne sçauroit jamais les employer plus utilement. Cette règle est si bien constatée, que tous les Généraux qui y ont manqué, s'en sont presque toujours mal trouvés.

Le Détachement d'Albermale, qui fut battu (*) à Oudenarde, fut cause, que le grand

(*) C'étoit à Denain où Albermale fut battu.